

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

Séance extraordinaire du conseil de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le 24 novembre 2014, à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 19h00.

Étaient présents :

Monsieur Jean-Pierre Chouinard, maire
Monsieur Steve Bernier, conseiller au siège numéro 1
Monsieur Steve Castonguay, conseiller au siège numéro 3
Monsieur Clarence Lévesque, conseiller au siège numéro 4
Monsieur Doris Saucier, conseiller au siège numéro 6

Monsieur Ghislain Lamarre, conseiller au siège numéro 5, est arrivé à 19h02.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Chouinard, maire.

Étaient absents :

Madame Andrée Blouin, conseillère au siège numéro 2

Monsieur Benedict Fortin, fait fonction de directeur général et secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Opérateur –chauffeur de camion de déneigement**
- 4. Contrat de pavage Rang 6 Est : reddition de compte final**
- 5. Camion de déneigement : crédit-bail**
- 6. Période de questions**
- 7. Clôture de la séance**

////////////////////////////////////

- 1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue.**

Le maire constate le quorum et déclare la séance extraordinaire ouverte à 19h00.

- 2. Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

3. Opérateur-chauffeur de camion de déneigement

1411-24

Il est proposé par monsieur Doris Saucier et unanimement résolu que le maire et le directeur général soient autorisés à préparer et signer un contrat de travail d'une durée d'un an avec M. Rémy Bernier, résidant de Saint-Léandre, à titre de deuxième opérateur-chauffeur pour la prochaine saison hivernale à raison de 35 heures par semaine;

Que monsieur Bruno Côté soit nommé à titre d'opérateur-chauffeur occasionnel en relève à MM. Clément Gauthier ou Rémy Bernier et ce, pour la durée de la saison hivernale 2014-2015.

4. Contrat de pavage Rang 6 Est : reddition de compte final

AVANT toute discussion dans ce dossier, monsieur Steve Bernier s'est retiré de la table de discussion.

///////

1411-25

ATTENDU QUE les travaux de pavage du Rang 6 Est ont terminé le 16 octobre 2014 alors que la date limite était fixée au 30 septembre 2014;

ATTENDU QUE l'entrepreneur « Pavage des Monts » demande à la municipalité d'être exempté des pénalités prévues au contrat dont deux correspondances sont documentées à cette fin;

CONSÉQUEMMENT,

Il est proposé par monsieur Ghislain Lamarre et unanimement résolu d'acheminer la reddition de compte préliminaire préparée par la municipalité à l'égard du contrat de pavage du Rang 6 est;

Que la valeur estimée des travaux soit payée à l'entrepreneur « Pavage des Monts » selon la grille du décompte annexée.

1411-26

ATTENDU QU'une correspondance, datée du 6 novembre dernier, a été signifiée au conseil municipal de Saint-Léandre par un représentant de « Pavage des Monts » concernant les travaux de pavage du Rang 6 Est et que l'entrepreneur « Pavage des Monts » devrait être informé du contenu de cette correspondance;

CONSÉQUEMMENT,

Il est proposé par monsieur Steve Castonguay et unanimement résolu d'acheminer une copie conforme de la correspondance reçue à monsieur Walter Bélanger.

//////////

À la conclusion des discussions, monsieur Steve Bernier a repris son siège au sein du conseil.

5. Camion de déneigement : crédit-bail

1411-27

ATTENDU QUE deux propositions de financement furent évaluées concernant l'achat d'un camion de déneigement neuf et ses accessoires et équipements;

ATTENDU QUE « **PNC Equipment Finance** » a présenté la meilleure solution de financement;

CONSÉQUEMMENT,

Il est proposé par monsieur Steve Castonguay
Et résolu unanimement que l'offre de financement préparé et présenté par « **PNC Equipment Finance** », le 13 novembre 2014, soit approuvé à savoir :

Un crédit-bail d'une durée de 60 mois avec une valeur résiduelle de 1\$ pour financer l'acquisition d'un camion de déneigement neuf de marque « **Freightliner modèle 114 SD** »;

Que le directeur général prépare la documentation requise afin de satisfaire aux exigences de financement;

Que maire, Jean-Pierre Chouinard, et le directeur général, Benedict Fortin, soient dûment autorisés à signer ledit contrat de financement pour et au nom de la municipalité de Saint-Léandre;

6. Période de questions.

Aucune.

7. Clôture de l'assemblée

1411-28

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Doris Saucier propose la levée de l'assemblée à 19h45.

Jean-Pierre Chouinard
Maire

Benedict Fortin,
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, soussigné, Jean-Pierre Chouinard, maire de la municipalité de Saint-Léandre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Jean-Pierre Chouinard, Maire